

**Procès-verbal de séance du
Conseil municipal
28 septembre 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLECERF dûment convoqué, le 18 septembre 2020, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : Chantal BRIANE, Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Antonio TAPADAS, Carlos VALERO.

Pouvoirs (1) : Charles-Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec quelques informations :

- Le concert du 2 octobre est maintenu
- La conférence du 4 octobre est annulée en raison de la Covid 19
- L'arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds hors desserte locale sur la RD 403 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. La baisse du trafic est notable sur cette voie depuis la prise de cet arrêté
- Monsieur le Maire demande d'ajouter un point sur le CCAS à l'ordre du jour du présent conseil

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent : deux modifications sont adoptées en séance. Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux présents ou représentés avec les modifications apportées.

1. Budget - Décision modificative n° 1

Jacques ILLIEN explique que le budget 2020 de la Commune de Villecerf est pris en charge par la Trésorerie de Montereau, au niveau de ses chapitres et articles.

Cependant, des correctifs doivent être apportés au niveau des produits de cessions. Dans le respect de la comptabilité M14, les produits de cessions doivent être imputés en section d'investissement, en recettes, au chapitre 024.

Cette décision modificative n°1 (DM1) présentée le 28 septembre 2020, en séance du Conseil municipal, a pour but de procéder à la correction des écritures suivantes :

Chapitre fonctionnement	Article	Budget primitif 2020	BP VOTE	DM1	Total budget
Dépenses					
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	100 000.00 €	-100 000.00 €	0.00 €
Recettes					
77	775	Produits des cessions d'immobilisations	100 000.00 €	-100 000.00 €	0.00 €
Chapitre d'investissement					
Recettes					
040	192	Plus/moins value cession d'immobilisation	100 000.00 €	-100 000.00 €	0.00 €
024		Produits des cessions		100 000.00 €	100 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision modificative du budget telle que présentée ci-dessus.

Nomenclature : 7.1.1.

2. Certificat administratif – Virement de crédit

Afin de mandater le reversement des attributions de compensation de fonctionnement d'exercices antérieurs (2012-2017) ainsi que les prestations de services (*adhésion au contrat SVP*) de l'exercice 2014, François DEYSSON explique qu'il y a lieu de prévoir un virement de crédit comme suit :

Chapitre fonctionnement	Article	Budget primitif 2020	BP VOTE	Virement de crédit	Total budget au chapitre
Dépenses					
022		Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000.00 €	-1 570.00 €	28 430.00 €
014	739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	0.00 €	1 230.00 €	1 230.00 €
011	611	Contrats de prestations de services	4 500.00 €	340.00 €	4 840.00 €

François DEYSSON précise que ces éléments sont donnés à titre indicatif aux élus et que ce point à l'ordre du jour n'appelle pas de délibération.

3. Désignation du représentant unique au G.I.P. I.D77 (Groupement d'Intérêt Public pour mise à disposition des communes de moyens d'Ingénierie Départementale)

François DEYSSON

EXPOSE

Notre commune est adhérente du groupement d'intérêt public (G.I.P.) I.D77 (*Ingénierie Départementale*) depuis le 12 février 2019, conformément à la délibération d'adhésion n°3.5/2019/032.

Depuis le renouvellement du conseil municipal, le 25 mai 2020, il convient, conformément à l'article 16.1 de la convention constitutive, de désigner, parmi les membres du conseil municipal, un représentant unique à l'assemblée générale d'ID77.

PRÉCISE

Il est précisé qu'il n'est pas possible de désigner un suppléant puisque les statuts du groupement d'intérêt public (G.I.P.) prévoient (*article 16.4*) qu'en cas d'absence, un membre peut donner mandat à un autre membre représentant une collectivité.

PROPOSE

La candidature du maire, François DEYSSON pour siéger au sein de l'assemblée générale du G.I.P.77

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de désigner François DEYSSON pour siéger au sein de l'assemblée générale du G.I.P.77.

Nomenclature : 5.3.6.

4. Adhésion à Seine et Marne Environnement (S.E.M.E.)

Mélanie LAMOTTE

EXPOSE

Notre commune a manifesté son fort intérêt pour bénéficier des ressources et de l'expertise de SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT.

PRÉCISE

- Il est indispensable d'adhérer à cet organisme pour étayer nos dossiers liés à la biodiversité, à sa meilleure connaissance et reconnaissance.
- Le coût de l'adhésion étant de 0,50 € par habitant soit $733 \times 0,50 = 366,50$ €.
- Ce montant sera imputé sur la ligne 6281 du budget de fonctionnement.

PROPOSE

- L'adhésion à S.E.M.E
- Le versement du montant de l'adhésion à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adhérer à Seine et Marne Environnement pour un montant annuel de 366,50 €.

Nomenclature : 8.8.

5. CCAS

Mélanie LAMOTTE

EXPOSE :

Le 18 juillet 2020, le C.C.A.S. de la commune a été installé. Lors de cette séance, la question de l'âge des bénéficiaires du repas et du colis a été posée.

Afin de nourrir la réflexion, les membres du Conseil des Sages avaient été conviés.

PRÉCISE

En 2019, 41 colis "personne seule" et 18 colis "couple" ont été distribués.

Après un tour de table, les membres du C.C.A.S. se sont prononcés majoritairement pour :

- Conserver le principe du repas et du colis,
- Ouvrir le repas aux aînés à partir de 71 ans,
- Distribuer les colis à partir de 75 ans,

- Retenir une date fixe tous les ans (*2^{ème} ou 3^{ème} dimanche du mois, par exemple*) pour le repas qui aurait toujours lieu à la mi-novembre,
- Réfléchir à la mise en place d'une autre festivité, associant le Conseil des Jeunes, l'école et les Amis de Karen, au monastère, au printemps.

En 2020, le recensement, effectué à partir de la liste électorale communale, montre que notre collectivité compte :

- 125 aînés de 71 ans et plus,
- 70 aînés de 75 ans et plus.

Fabien HERREMAN va organiser la création, au niveau de l'école et/ou de la garderie, d'un dessin ou petit texte qui sera annexé au colis,

Un courrier expliquant cette décision sera également adressé aux aînés dont l'âge est situé entre 71 et 75 ans.

PROPOSE

De suivre la proposition du C.C.A.S élargi, pour avis, au Conseil des Sages de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les propositions de Mélanie LAMOTTE.

Nomenclature : 8.2.

- **Agenda**

- ✓ Vendredi 2 octobre, à 20h30, en l'église Saint Martin et Saint Fiacre : concert de harpe ;
- ✓ Samedi 10 octobre, à 15h, au cimetière : opération de désherbage du cimetière, ouverte à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Page de signatures

Chantal BRIANE	Aurélie CADIN	Emmanuel CENDRIER	Charles-Louis de ROYS	François DEYSSON
Franck ETANCELIN	Fabien HERREMAN	Jacques ILLIEN	Mélanie LAMOTTE	Claude LAZARO
Nadia LEFAY	Jean-Paul LENFANT	Patrick REBEYROL	Antonio TAPADAS	Carlos VALERO